

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 janvier 2007

PROTECTION JURIDIQUE DES MAJEURS - (n° 3462)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 179

présenté par
M. Blessig, rapporteur
au nom de la commission des lois

ARTICLE 15

Dans l'alinéa 9 de cet article, substituer à la référence :

« L. 462-14 »,

la référence :

« L. 463-4 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de correction d'une référence.